



Contrat de travail et horaires

Par **benjamin ghesquiere**, le **05/08/2013** à **13:18**

en cdd de remplacement dun personnel absent, je voulais savoir s'il etait normal que mon salaire ne correspond pas a celui de la personne que je remplace. De plus sur mon contrat de travail il n'y est pas inscrit de date fin ni de duree minimale, sachant que lorsque j'en parle a mon patron il me repond que j'en ai minimum pour 6mois mais ne veut pas le mettre par ecrit. En contrat pour effectuer 39h par semaines u'en effectue en moyenne 20 de plus par semaine on me fait signer de faux horraire sur un carnet de pointage et lorsque j'ai vu mon salaire pour la première fois :1250€ pour environ 200h/ mois on me répond qu'ils ne payent pas les heures supplémentaires

L'établissement dans le quel je travail exerce une activité traiteur je me retrouve a partir en traiteur sans close dans mon contrat. Mon patron nous faire reprendre le travail a 9h le matin alors que la veille j'ai commencé a 9h et fini a environ 2h en continu avec un tant de trajet qui diffère selon le lieu du traiteur. Normal?

Par **janus2fr**, le **05/08/2013** à **13:21**

Bonjour,

Vous avez déjà ouvert un sujet pour cette question et obtenu des réponses ici :

http://www.legavox.fr/forum/travail/salarie/contrat-de-travail/contrait-travail-horaires_52170_1.htm#.Uf-KYmf2Wvc

Ne multipliez pas la même question.

Merci